



DOCUMENT DESCRIPTIF DE LA CONSULTATION VALANT REGLEMENT DE CONSULTATION

Animation et accompagnement à l'élaboration d'une stratégie de développement territorial des scieries de services du Livradois-Forez comprenant l'accompagnement individuel de 5 scieries tests

1- Dénomination des cocontractants

Pouvoir adjudicateur

Stéphane RODIER
Président
Parc Naturel Régional Livradois-Forez
Maison du Parc
63880 SAINT-GERVAIS-SOUS-MEYMONT

Agissant en vertu de la délibération du 6 octobre 2021.

Cocontractant (à renseigner par l'entreprise)

Nom :

Adresse :

SIRET :

Possibilité de répondre au marché dans le cadre d'un groupement ou par le biais d'une sous-traitance. Dans ce cas, identifier chacun des membres du groupement ou sous-traitant (formulaires DC1-DC2-DC4).

2- Procédure de passation

Marché simple passé en procédure adaptée selon les articles L 2123-1 et R 2123-1 à R 2123-7 du code de la commande publique.

3- Objet de la consultation / Durée

3-1. Objet du marché

Animation et accompagnement à l'élaboration d'une stratégie de développement territorial des scieries de services du Livradois-Forez comprenant l'accompagnement individuel de 5 scieries dites tests.

3-2. Contexte territorial du projet

Le bois, une ressource structurante pour le territoire

- ❖ Des forêts présentes et productives

Des scieries de services fragilisées dont le nombre est en déclin

❖ La notion de scierie de service

Lors des ateliers conduits dans le cadre de la révision de la Charte du Parc Livradois-Forez, les participants du groupe projet « industrie du bois » se sont entendu pour définir les « scieries de services » comme étant des scieries :

- Proches du territoire (« scierie du coin »),
- Valorisant le bois local (en tissant des liens avec l'amont de la filière),
- Fonctionnant en circuit court,
- S'adressant aux habitants mais aussi aux artisans,
- Proposant des services : conseils, offre « sur mesure » (avec éventuellement la vente d'autres produits en lien avec la construction),
- Fonctionnant en réseau avec les autres scieries.

❖ Le relâchement du maillage de scieries de services : des reprises d'activité trop rares

Des entretiens avec 20 scieries du territoire, réalisés en 2021 et 2022, ont confirmé les difficultés rencontrées par ces unités, parmi lesquelles **la reprise de l'activité** lors des départs en retraite.

Aussi, le territoire a perdu une douzaine de petites unités (cessation d'activité enregistrée) entre 2014 et 2021, dont plus du tiers en 2019 et 2020.

Si les trois quarts des entreprises rencontrées avaient au moins un **projet d'investissement** lorsqu'elles ont été interrogées en 2020-2021, généralement en lien avec la **modernisation des équipements** (plus rarement pour le développement ou la diversification de la production), rares sont celles qui franchissent le pas en fin d'activité. En effet, les investissements ne sont généralement pas réalisés par les entrepreneurs souhaitant cesser leur activité dans les quinze, voire vingt ans.

Ainsi, pour un repreneur, il s'agit bien souvent de moderniser les installations et donc de passer par une **phase d'investissement** non négligeable. Cette modernisation nécessaire n'est généralement pas effectuée en amont pour des questions de rentabilité d'une part (qui se répercute alors sur le repreneur) et parce que les aides financières post tempêtes ont majoritairement visé les scieries capables d'absorber un certain volume, ce qui a accentué le fossé au sein de la filière à des périodes charnières, d'après le témoignage d'un scieur parti à la retraite sans repreneur.

A cela s'ajoute les délais de paiement des clients, les risques d'impayés et les difficultés de mise aux normes.

De plus, le **recrutement constitue (ou a récemment constitué) une difficulté** pour les trois quarts des scieries rencontrées, quelle que soit leur taille et quel que soit le poste concerné. Parmi les scieries interrogées 50 % recherchaient du personnel lors des échanges.

Les scieries dont l'équipement n'est pas moderne n'attirent pas les nouveaux actifs et rencontrent des difficultés quant à la fidélisation de leurs employés, notamment auprès des apprentis qui finissent par partir à la concurrence. Une modernisation des équipements peut en effet permettre une certaine réduction de la pénibilité des conditions de travail. **Ce défaut d'investissement impacte donc l'activité de la scierie sur ces dernières années de fonctionnement, ce qui ralentit d'autant plus les potentiels investisseurs.**

Il est néanmoins à noter, pour nuancer le propos, que les scieries les plus « modernes » rencontrent moins ce problème mais partagent avec les premières le constat d'un manque de candidatures (qualifiées ou non). Pour y faire face, certaines recherchent plus des personnes motivées que des personnes qualifiées. Néanmoins, le temps de formation peut être un frein à certains postes.

Par ailleurs, certains entrepreneurs ne cherchent pas spécialement de repreneur – estimant que leur scierie est « trop petite pour intéresser quelqu'un ».

Pour compléter le tableau, **le temps nécessaire pour trouver et installer le repreneur est souvent sous-estimé**, notamment par les gérants pour qui **les tâches administratives sont une contrainte majeure** et ne souhaitent pas les voir « trainer en longueur ». De nombreux gérants ne souhaitent pas consacrer plus de quelques mois à cette opération alors que l'expérience montre qu'un délai de 5 ans est souvent de rigueur.

De plus, le prix estimé par les cédants n'est pas toujours conforme au marché actuel et il est difficile pour un repreneur non connaisseur d'évaluer la valeur d'une scierie.

L'accompagnement des dynamiques de reprise d'activité est donc un enjeu de taille pour conserver le maillage des scieries de services sur le territoire. De plus, la question de la rentabilité de l'investissement avant le départ à la retraite pour le gérant se pose au regard des possibilités de reprise de l'activité qui peut, dans certains cas, être conditionnée à cette modernisation des équipements.

Maintenir et renforcer le maillage de scierie de service pour dynamiser le territoire et valoriser localement ses ressources

❖ Des scieries de services indispensables à la valorisation des bois locaux

Les scieries de services se fournissent généralement en grande partie auprès de confrères, notamment en **gros bois** non valorisés par ces dernières. En effet, les scieries de services sont généralement capables de scier les gros bois et nombreuses sont celles qui en ont fait une spécialité, rachetant exclusivement des bois de gros diamètre à d'autres scieries équipées de lignes de sciages non adaptées à leur traitement.

De même, les scieries de services rachètent les essences non travaillées par les autres scieries car leur mode de fonctionnement leur permet de valoriser une grande diversité d'essences contrairement aux scieries industrielles qui doivent de se concentrer sur 1 à 4 essences.

A l'inverse la majorité des scieries de taille industrielle ne compte généralement pas, à ce jour investir dans du matériel capable de scier du gros bois.

Le maillage des scieries de services est donc indispensable à la valorisation des gros bois aujourd'hui.

De plus, les scieries du territoire sont essentiellement résineuses. Les plus grandes unités, comme celles de taille moyenne, sont spécialisées dans les résineux : une seule scierie de taille moyenne scie les feuillus sur le territoire.

A l'inverse, la majorité des scieries de services travaillent les résineux mais aussi les feuillus. Certaines regrette du reste le manque de tri en amont. Par exemple certains feuillus de qualité sciage partent en bois énergie.

Les scieries de services sont donc le point de départ de la valorisation de la ressource feuillue qualitative du territoire.

❖ Une offre de sciage à façon nécessaire aux chantiers de rénovation du Livradois-Forez

Pour des raisons évidentes, la vente en directe n'est toujours pas envisagée comme une opportunité intéressante par les scieries de taille industrielle dont la clientèle se compose essentiellement de négociants, achetant de grandes quantités d'un bloc. Dédier un poste et de l'espace aux préparations des petites commandes ne serait pas rentable.

De plus, la quantité de sciages calibrés produite s'accorde mal avec le réglage au cas par cas des bancs de sciages propres aux sciages à façon.

Pour les scieries de taille plus modeste, la vente en directe une pratique courante, plus ou moins organisée et, surtout, elles proposent toutes ou presque des sciages à façon.

Ces produits sur mesure s'inscrivent dans la logique plus globale du marché de la rénovation auquel les scieries de services pourraient être plus associées.

3-3. Objectif du projet

L'objectif du projet est d'encourager le **développement et l'ancrage dans la filière locale de 5 scieries** de services volontaires dites « scieries tests » avant de dresser le(s) **portrait(s) type(s) des scieries de services** pour bâtir une **stratégie d'attractivité territoriale** les concernant. Pour ce faire, 2 axes de travail seront déployés :

- VOLET 1 : Etude et accompagnement pour le développement des circuits locaux de 5 scieries de services,
- VOLET 2 : Etude du potentiel de développement des scieries de services du Livradois-Forez (stratégie territoriale d'attractivité).

3-4. Contenu de la proposition

Dans la première phase du projet (VOLET 1), le candidat devra réaliser un audit pour **5 scieries volontaires**.

Ces 5 établissements seront préalablement sélectionnés par le syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez. Sous réserve de modification, les 5 scieries volontaires pourront être les suivantes :

- SCOP La Scie d'Ici, La Vernière – 63490 Saint-Quentin-sur-Sauxillanges,
- Scierie de la Comté SARL, Le Breuil – 63270 Sallèdes,
- Sciage des Bois Noirs, Chez le Meunier – 63250 Arconsat,
- Filaire, Sembabel Gare – 43160 Sembadel,
- Scieries du Forez, La Cheix – 63120 Vollore Montagne.

Chaque audit établira :

1 / Un diagnostic individuel de la scierie comprenant :

- Le recensement des produits et services proposés, la clientèle et ses attentes,
- L'analyse de l'organisation de l'entreprise : mode d'approvisionnement en bois, démarches et relations commerciales, organisation de la production et des ressources humaines, équipement de l'entreprise (locaux, matériel et outillage), gestion de la relation client (conditions d'accueil sur site, modalité de prise et de retrait des commandes, stratégie et moyens de communication, fidélisation, etc.),
- Le recensement et l'analyse des difficultés rencontrées dans la reprise d'activité le cas échéant,
- L'analyse de la situation financière de l'entreprise (chiffre d'affaire, niveau de charges, rentabilité...) pour comprendre les marges de manœuvre de l'entreprise.
- Une synthèse AFOM (Atouts / Faiblesses / Opportunités / Menaces) de la scierie dans la perspective d'un renforcement de son positionnement sur l'offre de service à destination des artisans et des particuliers.

Pour établir ce diagnostic, le candidat doit prévoir au moins une journée sur site par scierie afin d'échanger avec ses dirigeants, de prendre connaissance des matériels, des lieux de stockages, etc.

Ces RDV doivent être fixés conjointement avec la chargée de mission « forêt-filière bois » du syndicat mixte du parc naturel régional Livradois-Forez qui assistera aux entretiens.

2/ Des propositions d'évolution de l'organisation de l'entreprise visant à améliorer et développer l'offre de service de la scierie à destination des artisans locaux et des particuliers :

- Développement de nouveaux produits et services,
- Réorganisation de la relation avec les clients,
- Communication et démarche commerciale,
- Évolution de l'organisation de la production,
- Investissements / acquisition de nouveaux équipements ou machines.

Pour être crédible, les propositions d'évolutions tiendront compte du contexte de chaque entreprises (outillage et équipement, ressources humaines, situation financière...).

Les pistes d'évolution seront élaborées en concertation étroite avec le dirigeant de chaque scierie. Elles seront chiffrées, hiérarchisées et planifiées dans le temps. Pour chaque action proposée, le prestataire identifiera les conditions de réussite et s'il y a lieu, les aides publiques mobilisables.

Ce premier volet doit permettre d'entamer un diagnostic territorial des scieries de services du Livradois-Forez.

La seconde phase du projet (VOLET 2), vise à définir un **plan d'action** pour renforcer et développer les scieries de services en Livradois-Forez.

Pour cela il est attendu :

1/ Un document de présentation de ce qu'est une scierie de services fonctionnelle, prospère et intégrée dans le territoire et la filière locale, en proposant un ou des modèle(s) d'entreprise(s) type(s) attractif(s), de type « charte » ou « livret de recommandation », notamment pour l'accueil de la clientèle reprenant les leviers et les conditions de viabilité précédemment identifiés.

2/ Un recensement et qualification des scieries de services présentes sur le territoire du Livradois-Forez sur la base de la quarantaine de scieries présentes sur le territoire (liste fournisseur par le syndicat mixte du Parc Livradois-Forez).

3/ Une stratégie de développement territorial des scieries de services adaptée au Livradois-Forez, notamment en :

- Identifiant les leviers et les conditions de viabilité d'une relation client durable et efficiente avec les artisans et les particuliers permettant aux scieries de services de s'implanter dans le circuit local voire régional :
 - conseils,
 - « garantie » de service : prise de la commande, lisibilité du prix, délais de réalisation, livraison...
 - organisation de l'accueil sur site : espace de parking, espace de chargement, accueil...
 - qualité des produits : dimension, séchages, etc.
 - etc.
- Identifiant les leviers pour créer des potentiels d'activité et faire venir les porteurs de projets pour favoriser la reprise d'entreprise,
- Identifiant les leviers pour promouvoir l'offre de service des scieries auprès des artisans et des particuliers
- Recherchant des synergies possibles (approvisionnement, communication, stockage, vente, secrétariats mutualisés...) entre les scieries, en particulier avec les 5 entreprises étudiées,

4/ Un plan d'action territorial pour développer les scieries de services :

Les actions seront chiffrées, hiérarchisées et planifiées dans le temps. Elles pourront être portées soit par le Syndicat mixte du Parc, soit par les entreprises, soit par des partenaires intervenant dans ce domaine.

Pour ce faire le candidat pourra, s'il le juge utile, coorganiser et coanimer avec l'équipe technique du syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-forez des temps de rencontre et de travail collectifs et/ou des ateliers de travail thématiques avec les scieries et les partenaires techniques du territoire.

Les entreprises volontaires et les membres du CoTech seront associés aux démarches sur les deux phases
La phase 2 associera plus largement l'ensemble des scieries et partenaires.

Livrables attendus :

- **Les audits** des 5 scieries de services en deux volets comprenant le diagnostic de la scierie d'une part et les propositions d'évolution de l'organisation de l'entreprise d'autre part.
- **1 méthodologie** d'analyse des scieries de service,
- **1 document de présentation** de ce qu'est une scierie de service (modèle(s) type(s)),
- **La liste** des scieries considérées comme scieries de services selon ce(s) modèle(s),
- **1 « charte » / « livret de recommandation »** pour l'accueil de la clientèle reprenant les leviers et les conditions de viabilité identifiés,
- **Une proposition de plan d'action territorial** comprenant :
 - une **stratégie à adopter**,
 - des **fiches actions** adaptées aux différents type d'acteurs (Syndicat mixte du Parc, entreprises, partenaires).

3-5. Calendrier

Le calendrier prévisionnel pour la réalisation de ces travaux s'étalera de juin 2025 à avril 2027.

3-6. Durée

Le contrat sera conclu à compter de la notification du marché jusqu'au 30 avril 2027.

4- Critères de sélection des offres

Les critères de sélection de l'offre seront:

1. Les compétences du prestataire en matière de :
 - de diagnostic d'entreprise et plus particulièrement de scieries : 20 %
 - d'animation et d'accompagnement d'entreprise : 20 %
 - de stratégie territoriale : 20 %
2. Le montant de l'offre : 30 %
3. Le calendrier : 10%

Conformément aux dispositions de l'article R 2123-5 du code de la commande publique, le Syndicat mixte du Parc Naturel Régional pourra négocier avec les candidats ayant présenté une offre. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment le prix.

5- Pièces constitutives de la consultation

La présente lettre de consultation signée.

6- Montant de la prestation (à renseigner par l'entreprise)

Montant HT :

Taux de TVA :

Montant TTC :

Le montant maximum prévu pour l'intégralité de cette prestation est de 47 000€ TTC.

7- Délais de paiement et intérêts moratoires

Le paiement se fera sur présentation de la facture correspondante et remise des livrables (voir article 3).

Les factures seront établies en un original et mandatées après certification du service fait. Ces factures sont à transmettre par voie dématérialisée sur la plate-forme Chorus Pro mise en ligne par la Direction Générale des Finances Publiques (ordonnance n°2014-697 du 26 juin 2014).

Le délai de paiement est fixé à 30 jours à compter de la réception de la facture par la personne publique.

Le défaut de paiement dans le délai global précisé ci-dessus fait courir de plein droit des intérêts moratoires selon les modalités définies dans le décret n° 2008-1550 du 31 décembre 2008.

8- Acomptes

- Un premier acompte de 30% sera versé à la signature du présent marché sur présentation d'une facture ;
- Un second acompte de 30% sera versé à l'issue du volet 1, su présentation des 5 diagnostics et d'une facture ;
- Le solde sera versé sur présentation d'une facture et des livrables qui devront être remis à la fin des travaux et au plus tard le 15 avril 2027.

Le montant d'un acompte ne peut excéder la valeur des prestations auxquelles il se rapporte.

9- Modalités de la consultation

Offre à remettre pour le **15/05/2025 à 12h** (dernier délai) et portant la mention « Accompagnement de propriétaires forestiers pour le Projet « Trame de vieux bois en Livradois-Forez »

A l'adresse du Parc Naturel Régional, aux bureaux du Parc de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (fermeture le vendredi à 16h30) ou par mail à l'adresse suivante achat.public@parc-livradois-forez.org.

Délai de validité de l'offre :

Le délai de validité de l'offre est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

10- Conflits d'intérêts

Le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, déclare sur l'honneur ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique*.

(*) Lorsqu'un opérateur économique est, au cours de la procédure de passation d'un marché, placé dans l'un des cas d'exclusion mentionnés aux [articles L. 2141-1 à L. 2141-5](#), aux [articles L. 2141-7 à L. 2141-10](#) ou aux [articles L. 2341-1 à L. 2341-3](#) du code de la commande publique, il informe sans délai l'acheteur de ce changement de situation.

Afin d'attester que le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, n'est pas dans un de ces cas d'exclusion, cocher la case suivante :

DOCUMENTS REMIS PAR LE CANDIDAT A L'APPUI DE SON OFFRE

- ✓ Le présent document renseigné et signé
- ✓ Son délai d'intervention à réception de la commande
- ✓ Références de l'entreprise dans ce domaine
- ✓ Connaissance du domaine forestier
- ✓ Descriptif du matériel et des moyens humains
- ✓ Le devis
- ✓ RIB

Les prix sont fermes et définitifs.

Le.....

Signature et Cachet de l'entreprise

Le.....

Signature et Cachet du Président
du syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez